

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 382

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'occupent donc des questions qui rentrent dans leur domaine! Les questions d'assistance et d'éducation ne sont donc pas du ressort de la femme? On ne saurait accuser nos adversaires de pécher par excès de logique!

On nous dit encore: En Suisse, les citoyens possèdent des droits plus étendus que dans les autres pays. L'introduction du suffrage féminin aurait donc une portée beaucoup plus considérable chez nous qu'ailleurs. Il nous semble que ce serait là, au contraire, un motif de plus d'étendre les droits politiques aux femmes. Car enfin, en bonne logique, si l'on est privé d'un droit, on sera d'autant plus « handicapé » que ce droit est plus étendu. Et comme les droits des citoyens suisses sont très étendus... la conclusion s'impose. D'autant plus que nous vivons à une époque où l'on légifère à outrance, et que la tendance actuelle consiste à tenir compte, de plus en plus, dès qu'on se prépare à mettre une nouvelle loi sur pied, de l'opinion des intéressés. A tel point que la plupart des lois ne sont que de savants compromis. Pourquoi? Parce que les dits intéressés ont la faculté de faire sombrer les lois qui ne leur plaisent pas. Sachant cela, on comprend que l'opinion, les revendications féminines pèsent d'un poids léger dans la balance, puisque les femmes ne possèdent précisément pas le seul moyen d'action vraiment efficace, le droit de se prononcer sur ces lois...

En ce qui concerne l'argument aux termes duquel le suffrage féminin serait « un agent de destruction » de la famille, la réponse du Comité d'action en fait bonne justice. Au reste, les exemples que l'étranger nous fournit à ce sujet montrent qu'il n'en est rien, et que ces craintes, plus ou moins sincères d'ailleurs, ne sont pas fondées. Dans les pays où le suffrage féminin existe, les femmes ont fait passer nombre de lois touchant l'hygiène publique, la protection de l'enfant, de la mère, de la jeunesse, l'amélioration de la situation professionnelle de la femme. Est-ce là travailler contre les intérêts de la famille? Nul n'oserait sincèrement le prétendre.

FIGURES DE FEMMES

Les habitants du valloir des Plans sont en deuil. Leurs amis de la plaine le sont avec eux de tout cœur. Mme François Marlétaz a été reprise à sa famille qui l'entourait de tendre affection, à la population des Plans qui voit partir en elle son guide spirituel, son amie fidèle des bons et des mauvais jours, ainsi qu'à tous ceux qui l'aimaient et l'admiraient.

Originaire de Blonay, arrivée aux Plans il y a plus de quarante ans comme jeune institutrice, elle avait pris soin des petits et des grands élèves avec une âme de Pestalozzi, comme on l'a si justement dit. Bientôt elle épousa François Marlétaz, le neveu du guide bien connu Philippe Marlétaz. Elle eut une nombreuse famille. Avec une rare sollicitude, elle a élevé, à côté de ses propres enfants, plusieurs neveux et nièces.

Elle dirigea la pension que sa belle-mère, Mme Marianne Marlétaz, dont plusieurs se souviennent avec reconnaissance, avait fondée, et où chaque été se réunissaient pendant de nombreuses années les vieux amis des Plans. Avec discrétion elle entourait les pensionnaires isolés, soignait les malades et savait faire aimer la montagne. Jamais je n'oublierai la description qu'elle me fit du réveil matinal de l'*Anémone Vernalis*. Avant le

lever du soleil, elle était montée avec son mari au-dessus de Tavernaz, et s'était agenouillée devant la petite plante pour voir ses corolles se tourner vers l'astre qui se levait.

Mais son influence ne se faisait pas seulement sentir auprès de ses pensionnaires. L'année entière on la trouvait dans son haut valloir, autrefois bien séparé du monde pendant les mois d'hiver, où se rendant compte du danger des longues journées et soirées d'inaction, elle suscitait la création d'une bibliothèque pour grands et petits qui venaient s'instruire, se divertir sous sa direction. C'est aussi à la pension Marlétaz que l'action d'entraide pour les populations des montagnes trouva un terrain tout préparé. Sous la bienveillante surveillance de Mme Marlétaz, on se mit à broder et à tisser. Dès le début, le goût qui inspirait les travaux se fit remarquer. Le succès ne tarda pas à se faire sentir et Mme Marlétaz eut encore le temps de s'en réjouir. Les hommes furent occupés à de la boissellerie et à de la vannerie.

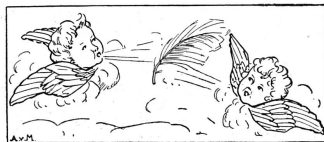
Le soir de sa vie vint trop tôt. A soixante-sept ans déjà elle passa sur l'autre rive, entrant avec confiance dans la Patrie céleste.

M. R.-P.

L'éligibilité des femmes dans l'Eglise indépendante neuchâteloise.

A Neuchâtel, notre escargot symbolique a fait un tout petit pas en avant. Le Synode de l'Eglise indépendante, après une discussion de plusieurs heures, a pris en considération par 61 voix contre 27 une proposition tendant à accorder aux femmes l'éligibilité dans les collèges d'anciens, les conseils d'Eglise et au Synode. Ce n'est du reste qu'un vote préalable, car les paroisses seront appelées à se prononcer et la question reviendra au Synode pour être réglée définitivement.

E. J.



DE-CI, DE-LÀ

Félicitations.

Nous sommes heureuses d'apprendre que notre collaboratrice, Mlle Antoinette Quinche, avocate, vient d'être appelée par le Conseil d'Etat vaudois à faire partie de la Commission d'experts chargée d'étudier un projet de loi relatif aux enfants délinquants. Cette loi, destinée à compléter le nouveau Code pénal vaudois, concerne la création d'un tribunal de l'enfance.

Nos meilleures félicitations.

Dévouement.

La jeune Française, Mlle Berthe Halbout, dont le dévouement a fait l'admiration de tous au cours de la catastrophe du *Georges-Philipp*, accomplissait à bord du bateau un stage de documentation. En effet, Mlle Halbout est membre de l'Association des surintendantes d'usines et de services sociaux, et les membres de cette association ont pour habitude de s'embaucher dans

ces qui seront confinées peut-être dans les besoins matériels, et qui n'auront pas d'autre occasion de sortir de leur cercle étroit.

Chose admirable chez une novatrice! Mlle Wible ne prétend pas imposer une doctrine; elle reconnaît les avantages des anciennes méthodes, qui font progresser plus rapidement les élèves bien douées et qui se voient aux études.

L'intérêt de ce livre, si vivant, si plein de sagesse, déborde largement les frontières marquées par son titre. Tous les éducateurs, parents ou professionnels, y trouveront des inspirations, et surtout un exemple. Lisez entre autres le chapitre intitulé: *Le professeur*. Mlle Wible y insiste pour que l'on confie, du moins en partie, à des femmes l'enseignement des jeunes filles. Elle trace, de son personnage, qui n'est ni un être idéal, ni le corvéable à merci, une image attrayante où le lecteur a le droit d'entrevoir quelques traits propres à l'auteur; il les complètera par des qualités que l'on ne trouve pas dans tous les traités de pédagogie: le goût, la simplicité qui font le charme de cet ouvrage.

EMMA PORRET.

Le rafraîchissement le plus direct pour la tête et pour le cœur même, c'est l'exercice vigoureux et soutenu de l'attention.

Mme NECKER DE SAUSSURE.

Le nouveau Code pénal chinois

Le nouveau code pénal chinois contient plusieurs articles fort intéressants quant à la traite des femmes. Il prévoit entre autres que l'enlèvement d'une personne de moins de 20 ans, avec ou sans son consentement, sera puni d'une réclusion de 6 mois au minimum et de 5 ans au maximum. Si cet enlèvement est fait dans un but lucratif et si la femme est livrée à la prostitution, la peine sera de 3 à 10 ans d'emprisonnement. Si la personne enlevée est transportée en dehors des limites de la République chinoise, l'emprisonnement à vie est prévu. Toute personne, complice de l'enlèvement, subira une peine pouvant atteindre jusqu'à 5 ans de réclusion. L'essai d'enlèvement sera également puni sévèrement. En cas de viol, la peine prévue est de sept ans au minimum.

Toute personne qui commettra une offense contre l'institution du mariage et de la famille sera privée de ses droits civils et condamnée à une amende.

En outre, ce nouveau code pénal a fixé l'âge de consentement à 16 ans. Le premier projet prévoyait 21 ans, mais les législateurs déclarèrent que l'éducation de la masse est encore à un niveau trop inférieur, et ils ramenèrent la limite à 16 ans.

(Service de presse des Y. W. C. A.)



Cliché Mouvement Féministe

Miss TING

L'un des chefs du mouvement féministe chrétien chinois

les organisations qu'elles peuvent être appelées à diriger afin de mieux connaître les conditions de travail.

Mlle Halbout, qui s'intéresse particulièrement aux questions coloniales et de migration, a déjà donné de nombreuses preuves de son dévouement et de sa compétence comme surintendante dans une usine d'alimentation d'Aubervilliers.

Assemblée générale de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille

A Zurich a eu lieu, du 25 au 27 mai dernier, l'Assemblée générale de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille. La présidente Mlle Curdod-Secretan, ayant donné sa démission après plusieurs années de travail et de dévouement, c'est Mlle A. Kurz, vice-présidente, qui a été élue à sa place.

La Section nationale de Roumanie a demandé son admission dans l'Union Internationale et y a été accueillie avec joie.

Six sujets étaient inscrits à l'ordre du jour. Mlle Blank, la secrétaire générale des Associations allemandes des Amies de la Jeune Fille, parla du Service de renseignements, lequel est toujours fort important, mais n'a de valeur réelle que s'il est fait avec conscience et discrétion. Mlle Du Bois (Neuchâtel) traita un sujet bien actuel: *Le chômage des jeunes filles*. Elle constata avec plaisir qu'il y a toujours du travail en suffisance dans le service domestique. Les cuisinières qualifiées sont spécialement recherchées. D'une façon générale, les jeunes filles s'adaptent facilement à un nouveau métier et les expériences faites dans ce domaine ont été favorables. Mlle Du Bois rend les jeunes filles attentives au danger de départs pour l'étranger, spécialement pour l'Angleterre, sous prétexte d'études, pour essayer ensuite d'y trouver du travail. On s'attire non seulement des ennuis, mais même de sévères punitions. Mme

Noerbel (Italie) parla ensuite de la suppression des bureaux de placement privés, telle qu'elle a été envisagée à la dernière Conférence internationale du Travail à Genève. Le Secrétariat central de l'Union doit faire des démarches auprès du B. I. T. et attirer l'attention de celui-ci sur les services rendus et les inconvénients qu'il y aurait à supprimer tous les bureaux privés, surtout en temps de chômage. Puis Mlle Flotard démontra comment les Amies avaient su adapter leur travail aux besoins actuels. Certains homes n'étant plus suffisamment fréquentés par suite de la crise, elles ont créé des homes de vacances pour jeunes filles anémiées; elles font des visites dans les hôpitaux, ont offert leurs services à l'assistance publique, etc. Les bureaux de renseignements sont de plus en plus utiles, la crise faisant affluer les jeunes filles dans les grandes villes, où elles espèrent trouver du travail. Mme van Romondt-Vis (Hollande) parla de la propagande et de la presse. La propagande est nécessaire afin d'attirer toujours plus l'attention des jeunes filles sur l'œuvre des Amies. Des affiches sont placées dans les gares, les consulats, les hôpitaux, les écoles, les locaux de réunion d'associations de jeunesse. Il est aussi très important d'être toujours en contact avec les institutions similaires et les autorités. La discussion sur le dernier sujet, *L'œuvre des gares* doit être un peu écourtée faute de temps, mais il en résulte que cette activité dans les ports et les gares doit être intensifiée. Les associations nationales devront rapporter à ce sujet.

Une soirée familière chez Mme Schindler-Escher réunissait encore les Amies avant leur départ pour leurs pays respectifs, où elles vont reprendre leur travail avec un zèle nouveau.

(D'après le *Frauenblatt*.)

H. Z.

Correspondance

La dernière Conférence Internationale du Travail.

Berne, le 20 juin 1932.

Chère Mademoiselle,

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu, dans le numéro 381 de votre journal, la critique qu'une de vos lectrices a jugé nécessaire de vous adresser afin d'éviter que l'opinion de vos lecteurs ne soit égarée par « certaines erreurs de fait » qu'elle prétend avoir relevées dans mon rapport sur la XVI^{ème} Conférence du Travail (Nos 379 et 380 du *Mouvement Féministe*). En examinant « les inexactitudes qui appellent correction (!) », j'ai eu l'impression que c'est plutôt l'auteur de cette lettre, Mme ou Mlle Z., qui — certainement sans le vouloir — pourrait, par ses explications, donner lieu à des malentendus.

1. Je dois évidemment m'excuser d'avoir indiqué par inadvertance que l'expérience faite avec la Convention des « dockers » datait de 10 ans et non pas de 3 ans. Mais de telles erreurs peuvent se glisser dans les travaux des personnes les plus consciencieuses si, étant surchargées de travaux très différents, elles prêtent leur concours d'une façon hâtive à un rapport quelque peu compliqué. J'admets bien volontiers, en même temps, que, en ce qui concerne les procédés formels de révision ainsi que sa portée pratique, il y a une différence entre une convention adoptée il y a 3 ans et une qui l'a été il y a 10 ans. Mais il n'est pas juste de dire, comme le fait Mme Z., que « les deux cas (c'est-à-dire la révision de la Convention sur le travail de nuit des femmes (qui a été à l'ordre du jour l'année passée, et la révision en question) ne sont pas comparables ». Ils sont comparables précisément parce que ce sont les deux seuls cas de révision d'une convention dont la Conférence ait eut à s'occuper

résolu aussi à sa façon. Elle a collectionné de courtes phrases latines, et, correspondant à chacune, des images qui les illustrent. Image et phrase sont en même temps projetées à l'épistascope. La phrase est traduite, commentée; on passe à une autre; et la série formant un leçon est combinée de manière à présenter certain aspect de la vie antique: une ville romaine; les repas; l'éducation des enfants; les camps et la défense des frontières, etc., etc. Les questions soulevées amorcent des lectures. Le maître en choisit les textes, moins pour la pureté de leur style que pour les sujets traités, en rapport avec les préoccupations de jeunes filles de douze à quinze ans; plutôt que César ou Cicéron, de cours passages des traités d'agriculture de Columelle ou de Varro; du *Traité de médecine* de Celse; des fragments de Virgile sur l'architecture, etc. Plus tard seulement y viendront les poètes et les auteurs dramatiques.

Souvent la conversation s'engage sur le sujet de la leçon; et c'est l'occasion d'apprendre aux élèves à raisonner calmement; de « faire surgir les problèmes dans un monde qui n'est pas le leur, où ils se présentent dépouillés du cortège de haïnes et des engouements de notre époque ».

On le voit: dans sa diversité, le travail de l'école reste cohérent, grâce au labeur insaisissable du professeur, qui doit se livrer à des fouilles continuelles pour extraire, de la masse des documents, la parcelle qui entrera dans son plan. Travail sans gloire, puisqu'il ne formera pas de brillants sujets, et se borne à « élever au-dessus d'elles-mêmes des existences ».